

	DETACHANT LIQUIDE SANS JAVEL Code : 11D001	
--	--	---


Version: 3

Révision: 18/01/2023




Revisión precedente: 02/03/2015


Date d'impression: 18/01/2023

RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1	<p>IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: DETACHANT LIQUIDE SANS JAVEL Code: 11D001 UFI: 6EKC-6CAP-HHDD-KVKR</p>
1.2	<p>UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES: <u>Utilisations prévues (principales fonctions techniques):</u> <input type="checkbox"/> industriel <input checked="" type="checkbox"/> Professionnelle <input checked="" type="checkbox"/> consommation Détergent. <u>Secteurs d'utilisation:</u> Utilisations par des consommateurs (SU21). <u>Types d'utilisation du PCN:</u> Autres détergents à lessive. <u>Utilisations déconseillées:</u> Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Sans restriction.</p>
1.3	<p>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: EASYPRO Espace Entreprises Le Causse - BP 70539 - 81107 CASTRES Cedex (France) Téléphone: +33 0563627033 <u>- Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:</u> info@easypro.fr</p>
1.4	<p>NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE: +34 93 7104246 8:00-13:00 / 15:00-18:00 h. Téléphone d'urgence pour premiers secours: (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France)  ORFILA <u>- Centres de toxicologie FRANCE:</u> · PARIS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Fernand Widal - Téléphone: +33 140054848 · NANCY: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Central - Téléphone: +33 383225050 · LILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance - Téléphone: 825812822 (France), +33 800595959 · STRASBOURG: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg - Téléphone: +33 388373737 · BORDEAUX: Centre Antipoison, Hôpital Pellegrin-Tripode - Téléphone: +33 556964080 · LYON: Centre Antipoison, Hôpital Edouard Herriot - Téléphone: +33 472116911 · TOULOUSE: Centre Antipoisons et de Toxicovigilance, Hôpital Purpan - Téléphone: +33 561777447 · ANGERS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Angers C.H.R.U. - Téléphone: +33 241482121 · MARSEILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Salvator - Téléphone: +33 491752525 · BRUSSELS/BRUXELLES (Belgique): Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum - Téléphone: +32 70245245</p>

RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	<p>CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l'absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d'interpolation ou d'extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence d'essais et d'informations permettant d'appliquer des techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels du mélange. <u>Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP):</u> ATTENTION:Eye Irrit. 2:H319</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Classe de danger</th> <th>Classification du mélange</th> <th>Cat.</th> <th>Routes d'exposition</th> <th>Organes cibles</th> <th>Effets</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Physico-chimique: Non classé</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Santé humaine: </td> <td>Eye Irrit. 2:H319 c)</td> <td>Cat.2</td> <td>Yeux</td> <td>Yeux</td> <td>Irritation</td> </tr> <tr> <td>Environnement: Non classé</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16. Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieure à la valeur maximale indiquée.</p>	Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets	Physico-chimique: Non classé						Santé humaine: 	Eye Irrit. 2:H319 c)	Cat.2	Yeux	Yeux	Irritation	Environnement: Non classé					
Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets																				
Physico-chimique: Non classé																									
Santé humaine: 	Eye Irrit. 2:H319 c)	Cat.2	Yeux	Yeux	Irritation																				
Environnement: Non classé																									

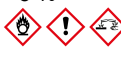


2.2	<p>ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement ATTENTION en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP)</p> <p><u>- Mentions de danger:</u> H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p><u>- Conseils de prudence:</u> P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p>
-----	---

	DETACHANT LIQUIDE SANS JAVEL Code : 11D001	
--	--	---

Version: 3	Révision: 18/01/2023	Revisión precedente: 02/03/2015	Date d'impression: 18/01/2023
------------	----------------------	---------------------------------	-------------------------------

	P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. P305+P351+P338- P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.	
	- <u>Indications additionnelles:</u> ne pas ingérer. Contient: Moins de 5%: Tensioactifs anioniques, Tensioactifs non ioniques, Agents de blanchiment oxygénés. HYDROGEN PEROXIDE, LIMONENE, HEXYL CINNAMAL, CITRAL	
	- <u>Substances qui contribuent à la classification:</u> Aucun en pourcentage égal ou supérieur à la limite pour être inclus dans l'étiquette.	
2.3	<u>AUTRES DANGERS:</u> Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange: - <u>Autres dangers physico-chimiques:</u> ~Una de las propiedades más características y común a todos los peróxidos orgánicos, debido a su estructura química, - <u>Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:</u> On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. - <u>Autres effets néfastes pour l'environnement:</u> Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB. <u>Propriétés perturbant le système endocrinien:</u> Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.	

RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS


3.1	<u>SUBSTANCES:</u> Non applicable (mélange).	
3.2	<u>MELANGES:</u> Ce produit-ci est un mélange. <u>Description chimique:</u> Dissolution de chemicals en milieu aqueux. <u>COMPOSANTS DANGEREUX:</u> Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:	
	2,5 < C < 5 %  Peroxyde d'hydrogène CAS: 7722-84-1, EC: 231-765-0, REACH: 01-2119485845-22 CLP: Danger: Ox. Liq. 1:H271 Acute Tox. (inh.) 4:H332 Acute Tox. (oral) 4:H302 Skin Corr. 1A:H314 Eye Dam. 1:H318 STOT SE (irrit.) 3:H335 Aquatic Chronic 3:H412 (Note B)	REACH Ox. Liq. 1, H271: C ≥70 % Ox. Liq. 2, H272: 50 % ≤ C < 70 % Skin Corr. 1A, H314: C ≥70 % Skin Corr. 1B, H314: 50 % ≤ C < 70 % Skin Irrit. 2, H315: 35 % ≤ C < 50 % Eye Dam. 1, H318: 8 % ≤ C < 50 % Eye Irrit. 2, H319: 5 % ≤ C < 8 % STOT SE (irrit.) 3, H335: C ≥35 %
	2,5 < C < 5 %  Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10) CAS: 160901-19-9, EC: Polymer, REACH: Exempt (polymère) CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302 Eye Dam. 1:H318 Aquatic Chronic 3:H412	Autoclassé
	1 < C ≤ 2 %  p-cumènesulfonate de sodium CAS: 15763-76-5, EC: 239-854-6, REACH: 01-2119489411-37 CLP: Attention: Eye Irrit. 2:H319	Autoclassé REACH
	<u>Impuretés:</u> Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit. <u>Adjuvants de stabilisation:</u> Aucun. <u>Référence à d'autres sections:</u> Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16. <u>SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):</u> Liste mise à jour par l'ECHA sur 10/06/2022. <u>Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Aucune. <u>Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Aucune.	

	<p>DETACHANT LIQUIDE SANS JAVEL Code : 11D001</p>	
--	--	---

Version: 3 Révision: 18/01/2023 Revisión précédente: 02/03/2015 Date d'impression: 18/01/2023

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB):
Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

4.1 **DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS:**
 Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger eux-mêmes et utiliser les moyens de protection individuelle recommandés s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation:	Des symptômes ne devraient pas apparaître dans des conditions normales d'utilisation.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
Peau:	Le contact avec la peau peut produire une légère rougeur.	Ôter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau.
Yeux:	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
Ingestion:	Par ingestion, peut causer des irritations dans la bouche, gorge et oesophage.	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2 **PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:**
Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

4.3 **INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:**
Information pour le médecin:
Les dommages des détergents et tensioactifs dans les muqueuses intestinales sont irréversibles. Ne pas faire vomir, mais effectuer un lavage d'estomac après avoir fait une addition de diméthicone (antimousse).
Antidotes et contre-indications:
Il n'est pas connu un antidote spécifique.

RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 **MOYENS D'EXTINCTION:**
En cas d'incendie dans l'alentour, tous les agents extincteurs sont permis.

5.2 **DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:**
Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de soufre. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 **CONSEILS AUX POMPIERS:**
Équipements de protection particuliers:
Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.
Autres recommandations:
Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

	<p>DETACHANT LIQUIDE SANS JAVEL Code : 11D001</p>	
--	--	---

Version: 3

Révision: 18/01/2023

Revisión precedente: 02/03/2015

Date d'impression: 18/01/2023

RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1	<p><u>PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:</u> Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.</p>
6.2	<p><u>PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</u> Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.</p>
6.3	<p><u>MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:</u> Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants (des sciures, terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Ne pas utiliser de draps. L'absorbant imprégné de peroxyde doit se recueillir dans un lieu sur et ne pas être enfermé dans un emballage.</p>
6.4	<p><u>RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES:</u> Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir rubrique 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.</p>

RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1	<p><u>PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:</u> Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail. - Recommandations générales: Ne pas peser dans l'aire de stockage. Éviter des frictions, managements brusques ou de forts impacts. Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts. - Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion: Le produit n'est pas susceptible de s'enflammer, déflagrer ou exploser, et ne soutient pas la réaction de combustion par la contribution de l'oxygène de l'air ambiant en quoi il se trouve, de sorte qu'il n'est pas inclus dans le champ d'application de la Directive 2014/34/UE relative aux équipements et systèmes de protection destinés à être utilisés dans des atmosphères potentiellement explosives. - Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques: Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. - Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement: Il n'est pas considéré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.</p>
7.2	<p><u>CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:</u> Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10. - Classe de magasin: D'après les dispositions en vigueur. - Temps de stockage: 12 Mois - Températures: min:5 °C, max:40 °C (recommandé). - Matières incompatibles: Conserver à l'écart de agents réducteurs, alcalis, composés de métaux lourds, matières combustibles, agents oxydants. - Type d'emballage: Selon réglementations en vigueur. - Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE: Non applicable (produit per utilisation non industrielle).</p>
7.3	<p><u>UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S):</u> Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.</p>

 LESSIVIER DIRECT FABRICANT	DETACHANT LIQUIDE SANS JAVEL Code : 11D001	
--	--	---

Version: 3	Révision: 18/01/2023	Revisión precedente: 02/03/2015	Date d'impression: 18/01/2023
-------------------	-----------------------------	---------------------------------	-------------------------------

RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:
Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

- LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE):

	An	VME		VLCT		Observations	Table MP non.
		ppm	mg/m3	ppm	mg/m3		
INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)							
Peroxyde d'hydrogène	1987	1	1,5	-	-		

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.

- VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):
Non établi

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):
Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent différer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/kg bw/d		DNEL Oral mg/kg bw/d	
	(a)	(c)	(a)	(c)	(a)	(c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets systémiques, aiguë et chroniques:						
Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
p-cumènesulfonate de sodium	- (a)	53,6 (c)	- (a)	7,6 (c)	- (a)	- (c)
Peroxyde d'hydrogène	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques:						
Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
p-cumènesulfonate de sodium	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Peroxyde d'hydrogène	3 (a)	1,4 (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, POPULATION GÉNÉRALE:- Effets systémiques, aiguë et chroniques:						
Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
p-cumènesulfonate de sodium	- (a)	13,2 (c)	- (a)	3,8 (c)	- (a)	3,8 (c)
Peroxyde d'hydrogène	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
- EFFETS LOCAUX, AIGUË ET CHRONIQUES:- Effets locaux, aiguë et chroniques:						
Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
p-cumènesulfonate de sodium	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Peroxyde d'hydrogène	1,93 (a)	0,21 (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.
(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).














- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

	PNEC Eau douce mg/l		PNEC Marin mg/l		PNEC Intermittent mg/l	
	(a)	(c)	(a)	(c)	(a)	(c)
- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin et déversements intermittents:						
Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)	-	-	-	-	-	-
p-cumènesulfonate de sodium	0.23	-	-	-	2.3	-
Peroxyde d'hydrogène	0.0126	-	0.0126	-	0.0138	-
- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES (STP) ET SÉDIMENTS DANS L'EAU DOUCE ET MARINE:						
Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)	-	-	-	-	-	-
p-cumènesulfonate de sodium	100	-	s/r	-	s/r	-
Peroxyde d'hydrogène	4.66	-	0.047	-	0.047	-
- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme:						
Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)	-	-	-	-	-	-
p-cumènesulfonate de sodium	-	-	s/r	-	n/b	-
Peroxyde d'hydrogène	-	-	0.0023	-	-	-

	<p>DETACHANT LIQUIDE SANS JAVEL Code : 11D001</p>	
--	--	---

Version: 3	Révision: 18/01/2023	Revisión précédente: 02/03/2015	Date d'impression: 18/01/2023
------------	----------------------	---------------------------------	-------------------------------

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).
n/b - PNEC non dérivé (pas de potentiel de bioaccumulation).
s/r - PNEC non dérivé (pas de risque identifié).

8.2	<p>CONTRÔLES DE L'EXPOSITION: MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:</p>  <p>Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas à maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous des limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.</p> <p>- Protection respiratoire: Éviter l'inhalation de vapeurs.</p> <p>- Protection des yeux et du visage: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.</p> <p>- Protection des mains et de la peau: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.</p> <p>CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: RÈGLEMENT (UE) NR. 2016/425: Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'environnement de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondance marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatives fournies par les fabricants des EPI.</p> <table border="1"> <tr> <td data-bbox="151 918 422 1142"> Masque:  </td> <td data-bbox="422 918 1540 1142"> Masque avec des filtres du type A (brun) pour gaz et vapeurs de composés organiques avec un point d'ébullition supérieur à 65°C (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu'à 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'à 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'à 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisie en fonction du type et de la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Les équipes de respiration avec des filtres n'opèrent pas de façon satisfaisante quand l'air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène inférieure à 18% en volume. En présence de concentrations de vapeur élevées, utiliser une équipe respiratoire autonome. </td> </tr> <tr> <td data-bbox="151 1142 422 1209"> Lunettes:  </td> <td data-bbox="422 1142 1540 1209"> Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant. </td> </tr> <tr> <td data-bbox="151 1209 422 1265"> Écran facial: </td> <td data-bbox="422 1209 1540 1265"> Écran facial contre éclaboussures de liquides (EN166), recommandable quand des peroxydes sont manipulés en de grandes quantités. </td> </tr> <tr> <td data-bbox="151 1265 422 1601"> Gants:  </td> <td data-bbox="422 1265 1540 1601"> Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés. </td> </tr> <tr> <td data-bbox="151 1601 422 1657"> Bottes: </td> <td data-bbox="422 1601 1540 1657"> Non. </td> </tr> <tr> <td data-bbox="151 1657 422 1724"> Tablier: </td> <td data-bbox="422 1657 1540 1724"> Non. </td> </tr> <tr> <td data-bbox="151 1724 422 1803"> Combinaison:  </td> <td data-bbox="422 1724 1540 1803"> Garder les vêtements de travail sous contrôle et séparés du reste. Ne pas porter les vêtements contaminés à la maison. Laver les vêtements de travail contaminés avant de les utiliser à nouveau. </td> </tr> </table> <p>- Risques thermiques: Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).</p> <p>CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT: Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.</p> <p>- Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.</p> <p>- Déversement dans l'eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.</p> <p>- Loi de gestion de l'eau: Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.</p> <p>- Émissions atmosphériques: En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.</p>	Masque: 	Masque avec des filtres du type A (brun) pour gaz et vapeurs de composés organiques avec un point d'ébullition supérieur à 65°C (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu'à 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'à 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'à 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisie en fonction du type et de la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Les équipes de respiration avec des filtres n'opèrent pas de façon satisfaisante quand l'air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène inférieure à 18% en volume. En présence de concentrations de vapeur élevées, utiliser une équipe respiratoire autonome.	Lunettes: 	Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.	Écran facial:	Écran facial contre éclaboussures de liquides (EN166), recommandable quand des peroxydes sont manipulés en de grandes quantités.	Gants: 	Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.	Bottes:	Non.	Tablier:	Non.	Combinaison: 	Garder les vêtements de travail sous contrôle et séparés du reste. Ne pas porter les vêtements contaminés à la maison. Laver les vêtements de travail contaminés avant de les utiliser à nouveau.
Masque: 	Masque avec des filtres du type A (brun) pour gaz et vapeurs de composés organiques avec un point d'ébullition supérieur à 65°C (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu'à 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'à 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'à 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisie en fonction du type et de la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Les équipes de respiration avec des filtres n'opèrent pas de façon satisfaisante quand l'air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène inférieure à 18% en volume. En présence de concentrations de vapeur élevées, utiliser une équipe respiratoire autonome.														
Lunettes: 	Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.														
Écran facial:	Écran facial contre éclaboussures de liquides (EN166), recommandable quand des peroxydes sont manipulés en de grandes quantités.														
Gants: 	Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.														
Bottes:	Non.														
Tablier:	Non.														
Combinaison: 	Garder les vêtements de travail sous contrôle et séparés du reste. Ne pas porter les vêtements contaminés à la maison. Laver les vêtements de travail contaminés avant de les utiliser à nouveau.														



DETACHANT LIQUIDE SANS JAVEL
Code : 11D001



Version: 3

Révision: 18/01/2023

Revisión precedente: 02/03/2015

Date d'impression: 18/01/2023

RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	<p>INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:</p> <p><u>Aspect</u> État physique: Liquide Transparent Couleur: Incolore Odeur: Caractéristique Seuil olfactif: Non disponible (mélange).</p> <p><u>Changement d'état</u> Point de fusion: Non disponible (mélange). Point initial d'ébullition: > 100* °C à 760 mmHg</p> <p><u>- Inflammabilité:</u> Point d'éclair: Non disponible. Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité: Non disponible Température auto-inflammation: Non applicable (il maintient pas la combustion).</p> <p><u>Stabilité</u> Température de décomposition: Non disponible</p> <p><u>Valeur pH</u> pH: 6,5 ± 1 10 g/l à 20°C</p> <p><u>- Viscosité:</u> Viscosité dynamique: Non disponible. Viscosité cinématique: Non disponible.</p> <p><u>- Solubilité(s):</u> Solubilité dans l'eau Miscible Liposolubilité: Non applicable (produit inorganique). Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non applicable (mélange).</p> <p><u>- Volatilité:</u> Tension de vapeur: 17,0555* mmHg à 20°C Tension de vapeur: 11,7801* kPa à 50°C Taux d'évaporation: Non disponible (manque de données).</p> <p><u>Densité</u> Densité relative: 1,025 à 20/4°C Relative eau Densité de vapeur relative: Non disponible.</p> <p><u>Caractéristiques des particules</u> La taille des particules: Non applicable.</p> <p><u>- Propriétés explosives:</u> Non disponible.</p> <p><u>- Propriétés comburantes:</u> Non classé comme produit comburant.</p> <p>*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.</p>												
9.2	<p>AUTRES INFORMATIONS:</p> <p><u>Informations concernant les classes de danger physique</u> Aucune information supplémentaire disponible.</p> <p><u>Autres caractéristiques de sécurité:</u></p> <table border="0"> <tr> <td>COV (livraison):</td> <td>0,1 % Poids</td> <td></td> </tr> <tr> <td>COV (livraison):</td> <td>0,9 g/l</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Non volatile:</td> <td>5,62 * % Poids</td> <td>1h. 60°C</td> </tr> <tr> <td>Oxygène actif:</td> <td>2,30 % O2</td> <td></td> </tr> </table> <p>Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.</p>	COV (livraison):	0,1 % Poids		COV (livraison):	0,9 g/l		Non volatile:	5,62 * % Poids	1h. 60°C	Oxygène actif:	2,30 % O2	
COV (livraison):	0,1 % Poids												
COV (livraison):	0,9 g/l												
Non volatile:	5,62 * % Poids	1h. 60°C											
Oxygène actif:	2,30 % O2												

	DETACHANT LIQUIDE SANS JAVEL Code : 11D001	
--	--	---

Version: 3 Révision: 18/01/2023 Revisión précédente: 02/03/2015 Date d'impression: 18/01/2023

RUBRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	REACTIVITÉ: <u>- Corrossion pour les métaux:</u> Il n'est pas corrosif pour les métaux. <u>- Propriétés pyrophoriques:</u> In n'est pas pyrophorique.
10.2	STABILITÉ CHIMIQUE: Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.
10.3	POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES: Possible réaction dangereuse avec agents réducteurs, alcalis, composés de métaux lourds, matières combustibles, agents oxydants.
10.4	CONDITIONS A ÉVITER: <u>- Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur. <u>- Lumière:</u> S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. <u>- Air:</u> Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts. <u>- Pression:</u> Irrélevant. <u>- Chocs:</u> Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.
10.5	MATIÈRES INCOMPATIBLES: Conserver à l'écart de agents réducteurs, alcalis, composés de métaux lourds, matières combustibles, agents oxydants.
10.6	PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxygène, oxydes de soufre.

RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP).

11.1 INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008:
TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales de composants individuels:	DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation
Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)	> 300 Rat	> 2000 Lapin	
p-cumènesulfonate de sodium	7000 Rat	> 2000 Lapin	> 6410 Rat
Peroxyde d'hydrogène	> 500 Rat	4060 Rat	> 170 Rat
Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:	ATE mg/kg bw Oral	ATE mg/kg bw Cutanée	ATE mg/m3.4h Inhalation
Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)	*> 500	-	-
p-cumènesulfonate de sodium	-	-	6410
Peroxyde d'hydrogène	> 500	-	11000 Vapeurs

(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classer un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests.
 (-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.

- Dose sans effet observé
Non disponible

- Dose minimale avec effect observé
Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
Inhalation: Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Peau: Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	Non disponible.	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.

	<p>DETACHANT LIQUIDE SANS JAVEL Code : 11D001</p>	
--	---	---

Version: 3

Révision: 18/01/2023



Revisión precedente: 02/03/2015

Date d'impression: 18/01/2023

<p>Ingestion: Non classé</p>	<p>ATE > 5000 mg/kg bw</p>	<p>-</p>	<p>Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).</p>	<p>GHS/CLP 3.1.3.6.</p>
----------------------------------	-------------------------------	----------	--	-------------------------

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
<p>- Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).</p>	<p>GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.</p>
<p>- Corrossivité/irritation cutanée: Non classé</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).</p>	<p>GHS/CLP 3.2.3.3.</p>
<p>- Lésions/irritation oculaire graves: </p>	<p>Yeux </p>	<p>Cat.2</p>	<p>IRRITANT: Provoque une sévère irritation des yeux.</p>	<p>GHS/CLP 3.3.3.3.</p>
<p>- Sensibilisation respiratoire: Non classé</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).</p>	<p>GHS/CLP 3.4.3.3.</p>
<p>- Sensibilisation cutanée: Non classé</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).</p>	<p>GHS/CLP 3.4.3.3.</p>

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

- DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
<p>- Danger par aspiration: Non classé</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).</p>	<p>GHS/CLP 3.10.3.3.</p>

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

EFFETS CMR:

- Effets cancérigènes:

N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

- Génotoxicité:

N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

- Toxicité pour la reproduction:

N'est pas perjudiciable pour la fertilité. N'est pas perjudiciable pour le développement du foetus.

- Effets via l'allaitement:

Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition

Non disponible.

- Exposition à court terme:

Produit des brûlures sur la peau ou les yeux par contact direct ou dans les voies digestives en cas d'ingestion. Les brouillards de fines particules sont irritants pour la peau et les voies respiratoires. Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des lésions oculaires graves.

- Exposition prolongée ou répétée:

Non disponible.

	DETACHANT LIQUIDE SANS JAVEL Code : 11D001	
--	--	---

Version: 3	Révision: 18/01/2023	Revisión precedente: 02/03/2015	Date d'impression: 18/01/2023
------------	----------------------	---------------------------------	-------------------------------

EFFETS INTERACTIFS:
Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:
 - Absorption percutanée:
Non disponible.
 - Toxicocinétique basique:
Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:
Quelques peroxydes organiques provoqueront des graves lésions oculaires irréversibles dans la cornée, même après un contact rapide.

11.2 **INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS:**
Propriétés perturbant le système endocrinien:
Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.
Autres informations:
Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP).

12.1 **TOXICITÉ:**

de composants individuels	CL50 (OECD 203) mg/l·96heures	CE50 (OECD 202) mg/l·48heures	CE50 (OECD 201) mg/l·72heures
p-cumènesulfonate de sodium	1000 - Poisson	1020 - Daphnie	
Peroxyde d'hydrogène	16 - Poisson	2.4 - Daphnie	1.4 - Algues

- Concentration sans effet observé
Non disponible

- Concentration minimale avec effet observé
Non disponible

ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère
- Toxicité aquatique aiguë: Non classé	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
- Toxicité aquatique chronique:	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité chronique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.
 CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

12.2 **PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:**

- Biodégradabilité:
Non facilement biodégradable.

Biodegradation aérobique de composants individuels	DCO mgO2/g	%DBO/DQO			Biodegradabilidad
		5 jours	14 jours	28 jours	
Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)		-	-	-	Facile
p-cumènesulfonate de sodium		60	-	87	Facile
Peroxyde d'hydrogène		-	-	-	Facile

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

- Hydrolyse:
Non disponible.

- Photodégradabilité:
Non disponible.

12.3 **POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:**

Non disponible.

de composants individuels	logPow	BCF L/kg	Potenciel
Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)			Non bioaccumulable
p-cumènesulfonate de sodium	-1.1		Non bioaccumulable
Peroxyde d'hydrogène	-1.57	3.2 (calculée)	Non bioaccumulable

	<p>DETACHANT LIQUIDE SANS JAVEL Code : 11D001</p>	
--	---	---

Version: 3 Révision: 18/01/2023 Revisión precedente: 02/03/2015 Date d'impression: 18/01/2023

12.4	MOBILITÉ DANS LE SOL:			
	Non disponible			
	Mobilité de composants individuels	log P _{oc}	Constante de Henry Pa·m ³ /mol 20°C	Potentiel
	Peroxyde d'hydrogène	-1,36	0,00075 (calculée)	Non bioaccumulable
12.5	RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:)			
	Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.			
12.6	PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN:			
	Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.			
12.7	AUTRES EFFETS NÉFASTES:			
	- Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:			
	Non disponible.			
	- Potentiel de formation photochimique d'ozone:			
	Non disponible.			
	- Potentiel de réchauffement climatique:			
	Non disponible.			

RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014:		
	Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.		
	Élimination d'emballages souillés:Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:		
	Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée.Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.Ne jamais utiliser à nouveau un emballage ayant contenu des peroxydes.		
	Procédures de neutralisation ou destruction du produit:		
	Décharge officiellement autorisée, en accord avec les réglementations locales.		

RUBRIQUE 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION:		
	Non applicable		
14.2	DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU:		
	Non applicable		
14.3	CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:		
	<u>Transport par route (ADR 2021) et</u>		
	<u>Transport par chemin de fer (RID 2021):</u>		
	Non réglementé		
	<u>Transport voie maritime (IMDG 39-18):</u>		
	Non réglementé		
	<u>Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2021):</u>		
	Non réglementé		
	<u>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</u>		
	Non réglementé		
14.4	GROUPE D'EMBALLAGE:		
	Non réglementé		
14.5	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:		
	Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).		
14.6	PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:		
	S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurisés.		
14.7	TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÈMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI:		
	Non applicable.		

	DETACHANT LIQUIDE SANS JAVEL Code : 11D001	
--	--	---

Version: 3

Révision: 18/01/2023

Revisión precedente: 02/03/2015

Date d'impression: 18/01/2023

RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 RÈGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:

Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de données de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:

Voir la section 1.2

Avertissement tactile de danger:

Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Protection de sécurité par des enfants:

Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Législation spécifique sur les détergents:

Applicable d'après le Règlement (CE) nr. 648/2004~907/2006 relatif aux détergents. Contient: Moins de 5%: Tensioactifs anioniques, Tensioactifs non ioniques, Agents de blanchiment oxygénés.

HYDROGEN PEROXIDE, LIMONENE, HEXYL CINNAMAL, CITRAL

AUTRES LÉGISLATIONS:

Dans ces aspects qui ne sont pas considérés par le Règlement (CE) nr. 648/2004~907/2006 relatif aux détergents, il est d'application la Recommandation 89/542/CEE, concernant l'étiquetage des détergents et des produits d'entretien.

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):

Voir la section 7.2

Autres législations locales:

Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:

Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP), Annexe III:

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion: comburant puissant. H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Notes concernat l'identification, classification et l'étiquetage des substances ou mélanges:

Note B : Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...% ». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES:

Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, <http://eur-lex.europa.eu/>
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
- Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2021).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 39-18 (IMO, 2018).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:



DETACHANT LIQUIDE SANS JAVEL
Code : 11D001



Version: 3

Révision: 18/01/2023

Revisión precedente: 02/03/2015

Date d'impression: 18/01/2023

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- IATA: Association du Transport aérien international.
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

[LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:](#)

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878.

[HISTOIRE:](#) [RÉVISION:](#)

Version: 2 02/03/2015

Version: 3 18/01/2023

[Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécurité précédente:](#)

Modifications introduites par rapport à la version précédente en raison de l'adaptation de la structure et du contenu de la fiche de données de sécurité au règlement (UE) n° 2020/878 : toutes les sections.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.